

SEANCE ORDINAIRE

DU 30 juin 2017

L'an deux mil dix sept, le trente juin, à 20 Heures 30, les membres du conseil municipal, sous la présidence de M. LANGLOIS Gustave, Maire, se sont réunis dans les lieux habituels de séance, sur la convocation qui leur a été adressée le 23 juin 2017 conformément aux articles L.2121-10, L2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Etaient présents: Ms Nathalie ALLAIRE, Jérémy BERTREL, Jean-Paul BREHIN, Christine CHAUCHIS, Gustave LANGLOIS, Emmanuel LELIEVRE, Philippe OGER, Jean-Pierre OLIVIER, Didier PICHOT, Christophe TINNIERE.

Etaient excusés : Céline GIRANDIER, Raphaël LAMY, Arnaud LECLERC, Jacqueline MARTEAU, Maxime RICHARD.

Secrétaire : M. Nathalie ALLAIRE

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

1 – ELECTIONS SENATORIALES

Le procès-verbal relatif aux élections sénatoriales est joint en annexe.

2 – TARIFS PERISCOLAIRES

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Fixe les tarifs de l'accueil de midi pour l'année scolaire 2017-2018 de la manière suivante :

	Tarif 2016-2017	Tarif 2017-2018
Repas enfant	3.80	3.85
Repas adulte	6.20	6.30

- Fixe les tarifs de l'accueil périscolaire pour l'année scolaire 2017-2018 comme suit :

	Tarif 2016-2017	Tarif 2017-2018
Tranche horaire du matin	1.80 €	1.80 €
Tranche horaire du soir (goûter compris)	1.80 €	1.80 €

3 – DEBAT SUR LE PADD

Monsieur le Maire rappelle les principales étapes d'élaboration du PLU intercommunal. Il rappelle qu'après avoir réalisé un diagnostic, la communauté de communes s'est engagée dans l'élaboration d'un projet de territoire, traduit dans le projet d'aménagement et de développement durables (PADD), qui sera décliné réglementairement au travers du règlement du PLUi ainsi que des orientations d'aménagement et de programmation.

A ce stade de la procédure et de la démarche, le conseil communautaire de la communauté de communes mais aussi les conseils municipaux des communes doivent débattre chacun sur les orientations générales du projet de PADD.

Monsieur le Maire présente les orientations générales du projet de PADD.

Après cet exposé, le débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLUi du Pays de Meslay Grez est ouvert.

La prise de parole des élus porte notamment sur les thématiques suivantes :

HABITAT :

- Problématique démographique : maintien du nombre de construction possible dans les collectivités hors

Meslay du Maine et communes pôles (2 tiers des constructions de logements leur sont réservés). Aucune possibilité de croissance pour les autres communes.

- Il est aussi fait la remarque que si le développement économique n'est pas amélioré, les prévisions de construction sont surestimées, l'attractivité résidentielle du territoire passe par l'attractivité économique.
- Entités bâties de type B : Il est noté que la notion de hameau a été revue à 4 habitations et plus séparées de moins de 50 mètres. Il est souhaité que soit autorisée la densification des hameaux sur les terrains d'agrément jouxtant les habitations actuelles (ex : verger existant entre 2 habitations).
- Mode de déplacement : La commune d'Arquenay souhaite que soit inscrite la création d'une voie douce entre Arquenay et Meslay

ECONOMIE :

- Zone artisanale : Celles-ci sont prévues sur les communes de St Loup du Dorat et Saint Denis du Maine, à laquelle il est souhaité d'ajouter Arquenay.
- Accélérer le développement de la fibre et du haut débit pour améliorer l'attractivité du territoire.

AGRICULTURE :

- Lors de cessation d'activité agricole sur un siège d'exploitation, avec conservation de l'habitat, possibilité, pour tout bâtiment présentant un caractère architectural intéressant, qu'il soit affecté également à des fins d'habitat.

ENVIRONNEMENT :

- Bien que liée par un nombre important de réglementations, une certaine vigilance doit être apportée au recensement des zones humides afin de ne pas pénaliser l'activité agricole.
- Trames vertes sur les haies : le règlement ne doit pas être bloquant pour le redressement des parcelles.
- En ce qui concerne le développement de l'énergie solaire, une vigilance doit être apportée à leur implantation afin de ne pas contredire un des aspects du volet agricole (consommation de terres cultivables par la création de « champs » de panneaux photovoltaïques).

Le conseil,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'urbanisme, notamment son article L.153-12 ;

VU la délibération du 22 décembre 2015 prescrivant l'élaboration d'un PLUi, fixant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation,

VU le projet de P.A.D.D qui lui est soumis ;

ENTENDU l'exposé de monsieur le maire ;

- PREND ACTE du débat qui a eu lieu sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables du projet de PLUi du Pays de Meslay Grez

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie de Arquenay, pendant un mois.

La présente délibération sera insérée dans le recueil des actes administratifs de la commune d'Arquenay.

4 – ADHESION A MAYENNE INGENIERIE

Le département de la Mayenne a créé un établissement public administratif, sous la dénomination de Mayenne Ingénierie, dont la vocation sera d'apporter une assistance technique aux communes et établissements publics de coopération intercommunale de la Mayenne qui souhaitent y adhérer, dans les domaines de la voirie, de l'aménagement et des ouvrages d'art. Le montant de l'adhésion pour la commune serait de 200 €.

Le conseil municipal,

Considérant que la communauté de communes du Pays de Meslay-Grez, dans le cadre de la disparition de l'ATESAT, s'est substitué à celle-ci, et propose une assistance technique pour les communes de la communauté de commune,

- Décide de ne pas adhérer à Mayenne Ingénierie.

5 – MARCHES DE FOURNITURES DE BUREAU ET DE RELIURES DE REGISTRE

Pour information, un marché de groupement de commande avait été proposé en 2016.

La procédure d'appel à concurrence s'achève. Les entreprises retenues sont :

- DELTA BUREAU de Changé pour les fournitures de bureau
- ATELIER ST LUC de Coulaines pour les reliures d'état civil et de délibérations.

6 – TERRAIN MULTISPORTS : RESERVE PARLEMENTAIRE

Le conseil municipal, lors de la décision de réaliser le terrain multisports, avait sollicité une aide au titre de la réserve parlementaire aux député et sénateur de notre circonscription. Les crédits ayant déjà été affectés, notre demande avait été rejetée.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la décision de Mr ZOCCHETTO de donner une réponse favorable au financement, certains crédits s'étant libérés. La délibération a été rattachée à la dernière réunion compte tenu des délais impartis : Dossier à envoyer impérativement avant le 24 juin. Le montant de la subvention attendue est de 7 831 €

7 – RAPPORTS D'ACTIVITE

Monsieur le Maire présente les rapports d'activité du SIAEP Meslay-ouest La Cropte, et de l'assainissement collectif de la commune.

8 – SUJETS SUIVANT L'ACTUALITE EN COURS

Entretien avec Mr L'Inspecteur d'Académie et l'équipe enseignante

L'ouverture d'une 3^{ème} classe n'est pas d'actualité tant que les effectifs ne dépassent pas 56 élèves.

Par contre, compte tenu des effectifs de la rentrée, Mr MESLET propose la mise à disposition d'une personne en service civique afin d'apporter une aide aux enseignantes.

En ce qui concerne les difficultés d'intégration d'un enfant, et compte tenu des effectifs, de permettre de décroisonner les classes, Mr MESLET suggère le recrutement d'un emploi aidé. Katia, actuellement en service civique, recherche un poste lui permettant de pouvoir passer l'examen du CAP Petite enfance, et serait intéressée.

Dans son cas, elle pourrait bénéficier d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi qui serait financé à 55 %, pour 20 heures, et sous réserve de modification des conditions d'emploi des CAE.

Le coût de cet emploi serait de 381 € mensuel pour 20 heures de travail/semaine (845.86 de salaire brut financé à 55%), la commune étant exonéré de charges patronales pour ce type de contrat.

Le conseil municipal,

- Décide le recrutement de Katia en emploi aidé
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces à intervenir à cet effet

Compte rendu du conseil d'école

Le document a été transmis au conseil municipal. Les travaux d'aménagement et la peinture de la 3^{ème} classe auront lieu pendant les congés d'été.

DECISIONS MODIFICATIVES

Le conseil municipal décide les modifications budgétaires suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
Total de la Décision modificative n° 1/2017		0	0
Pour mémoire budgets 2017		413 539.00	413 539.00
Pour mémoire décision modificative n°0/2015		0	0
Total Section de fonctionnement		413 539.00	413 539.00
SECTION D'INVESTISSEMENT			
28041582	Amortissements	+1 500.00	
281534	Excédents de fonctionnement capitalisés	-1 500.00	
2315-91	Travaux		-2 000.00
2188-93	Autres immobilisations		+2 000.00
Total de la Décision modificative n° 1/2015		0	0
Pour mémoire budgets 2015		218 454.00	218 454.00
Pour mémoire décision modificative n°0/2015		0	0
Total Section de d'investissement		218 454.00	218 454.00

Budget lotissement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
Total de la Décision modificative n° 1/2017		0	0
Pour mémoire budgets 2017		371 388.41	371388.41
Pour mémoire décision modificative n°0/2017		0	0
Total Section de fonctionnement		371 388.41	371 388.41
SECTION D'INVESTISSEMENT			
3355/040	stocks	-0.12	
3355/040	stocks		-0.58
Total de la Décision modificative n° 1/2017		-0.12	-0.58
Pour mémoire budgets 2017		347 677.12	325 343.93
Pour mémoire décision modificative n°0/2017		0	0
Total Section de d'investissement		347 677.00	325 343.35

CREATION D'UNE COMMISSION ENFANCE JEUNESSE

Monsieur le Maire donne la parole à Jean-Pierre OLIVIER, qui présente un état de fait sur la problématique « enfance jeunesse » de la commune. Il suggère la création d'une commission municipale réunissant les acteurs de l'enfance jeunesse, afin de porter une réflexion sur la gestion de la petite enfance. Une première réunion est prévue le 11 septembre prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23 h 15.

Suivent les signatures :

NOM	SIGNATURE	NOM	SIGNATURE
ALLAIRE Nathalie		LELIEVRE Emmanuel	
BERTREL Jérémy		MARTEAU Jacqueline	Excusée
BREHIN Jean-Paul		OGER Philippe	
CHAUCHIS Christine		OLIVIER Jean Pierre	
GIRANDIER Céline	Excusée	PICHOT Didier	
LAMY Raphaël	Excusé	RICHARD Maxime	Excusé
LANGLOIS Gustave		TINNIERE Christophe	
LECLERC Arnaud	Excusé		